

Primes énergie 2011



Renvoyez l'original de ce formulaire (pas de copie) complété, signé et accompagné des annexes dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale à l'adresse indiquée cicontre

Pour toute demande de documentation, de formulaires et toute information relative aux primes (choix techniques, procédure administrative, conseil, aide au remplissage du formulaire, ...):



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie Département de l'Énergie et du Bâtiment durable

Avenue Prince de Liège 7 5100 Jambes

Département de l'Énergie et Guichet de l'Énergie

Téléphone: 078 15 00 06 - Fax: 081 33 55 11

http://energie.wallonie.be

Formulaire 2 - Isolation des murs Demande de prime

Objet

La prime « isolation des murs» est une aide financière octroyée par la Région wallonne pour réaliser des travaux d'isolation thermique de vos murs.

Attention ! Un audit énergétique préalable doit cependant justifier la pertinence de l'isolation et les travaux réalisés doivent respecter certains critères techniques détaillés dans les conditions ci-dessous.

Un budget a été réservé par la Région wallonne pour ces primes. À l'approche de l'épuisement de ce budget, un avis sera publié au Moniteur belge, dans les médias et sur le site portail de l'énergie en Région wallonne (http://energie.wallonie.be).

Public

Toute personne physique ou morale, à l'exception des personnes morales éligibles au programme UREBA¹, qui réalise des travaux d'isolation dans un bâtiment situé en Région wallonne. La personne qui introduit la demande de prime doit être la personne à qui est adressée la facture.

Avantages

Montant des primes

montant doo primoo				
Type de prime	Isolation des murs par l'intérieur	Isolation des murs par remplissage de la coulisse	Isolation des murs par l'extérieur	
Prime de base	20 € / m²	10 € / m ²	30 € / m²	
Prime majorée « reven modestes »	us 24 € / m²	12 € / m²	36 € / m²	
Prime majorée « reven précaires »	us 28 € / m²	14 € / m²	42 € / m²	

Dans tous les cas, un **supplément** de 3 euros/ m² est accordé en cas d'utilisation d'un **matériau d'isolation naturel**. Le **maximum subsidiable** est :

- 120 m² pour une maison unifamiliale ou unité d'habitation
- 240 m² pour tout autre type de bâtiment.

Conditions

A. Pour obtenir la prime de base :

- La date d'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initiale de la construction du bâtiment doit être antérieure au 1^{er} décembre 1996.
- Votre demande de prime doit porter sur des travaux d'isolation faisant l'objet d'une facture finale datée au plus tôt du 1^{er} janvier 2011 et au plus tard du 31 décembre 2011.
- 3. Votre demande de prime doit être introduite dans les quatre mois prenant cours à la date de la facture définitive.
- 4. Les travaux dans leur ensemble doivent être réalisés par un entrepreneur enregistré auprès du Service public fédéral Finances².
- 5. Les travaux doivent concerner l'isolation thermique des murs en contact avec l'ambiance extérieure ou un espace non chauffé ou qui n'est pas à l'abri du gel.
- 6. Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant ajouté doit être supérieur ou égal à :

¹Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (Arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments).



- 1,5 m² K/W pour l'isolation des murs par l'intérieur ;
- 1,5 m² K/W pour l'isolation des murs creux par remplissage de la coulisse ;
- 2 m² K/W pour l'isolation des murs par l'extérieur de la paroi existante.
- 7. Un audit énergétique (conformément au prescrit de la prime énergie correspondante) doit être réalisé au préalable ; il doit confirmer la pertinence de l'isolation des murs.

Cet audit peut-être remplacé par une expertise énergétique préalable effectué par l'entité locale déterminant la hiérarchie des priorités en terme de travaux économiseurs d'énergie si:

- le demandeur répond à la définition du groupe cible des personnes les plus démunies du FRCE (Fonds de réduction du coût global de l'énergie);
- le demandeur bénéficie d'un prêt bon marché dans le cadre du FRCE.

B. Pour obtenir le supplément pour utilisation d'un matériau d'isolation naturel :

Les conditions 1 à 7 ci-dessus doivent être respectées, ainsi que la condition suivante :

 Les travaux doivent être réalisés au moyen d'un matériau constitué au minimum de 85 % de fibres végétales, animales ou de cellulose.

C. Pour obtenir une prime majorée sur base de vos revenus :

Les conditions 1 à 7 ci-dessus doivent être respectées, ainsi que les conditions suivantes :

- 9. Vous êtes une personne physique et vous avez réalisé des travaux dans un logement.
- **10.** Vous et/ou votre conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement êtes plein propriétaire (à 100%) ou locataire de la totalité du logement.
- 11. Vous (et votre éventuel conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement) disposez de revenus modestes ou précaires (cf tableau ci-dessous).

Catégories de revenus

Revenus	Isolé	Couple
Modestes	Revenu de référence compris entre 12 000,01 € 6 24 100,00 €	etRevenu de référence compris entre 16 400,01 € et 30 100,00 €
Précaires	Revenu de référence inférieur ou égal à 12 000,00 €	Revenu de référence inférieur ou égal à 16 400,00 €

Comment calculer votre revenu de référence ?

- 1. Prenez en compte vos revenus imposables globalement (ainsi que ceux de votre éventuel conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle vous vivez maritalement). Les revenus à prendre en compte sont ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. Exemple : si l'année de la facture finale de la demande est 2011 => avertissement-extrait de rôle : année des revenus 2009 exercice d'imposition 2010
- 2. Déduisez 2 200 euros par enfant à charge. Est considéré comme enfant à charge : l'enfant pour lequel, à la date de la demande, des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées au demandeur, à son conjoint cohabitant ou à la personne avec laquelle il vit maritalement (ou l'enfant qui, sur présentation de preuves, est considéré à charge par l'administration).

Réglementation

Base légale³ : Arrêté ministériel du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie

³Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (http://wallex.wallonie.be).



1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification	
	sez le cadre qui vous concerne parmi les trois suivants.
Vous êtes : □ un citoyen	
□ M. Nom □ Mme	Prénom
Date de naissance	
un indépendant	W. N. L. TVA
Numéro d'entreprise	tti a la TVA
□ M. Nom □ Mme	Prénom
□ une personne morale	
Numéro d'entreprise	etti à la TVA
Dénomination	
Enseigne commerciale	si différente de la dénomination
Forme juridique	
Légalement représentée par : □ M. Nom □ Mme Fonction	Prénom
Êtes-vous un syndic d'immeuble ? □ Oui □ Non	
1.2. Adresse du citoyen ou siège social	
Rue	Numéro Boîte
Code postal Localité	Pays
1.3. Contact	
Téléphone Courriel	
□ Votre contact est la personne déjà identifiée plus haut.	
□ Vous souhaitez renseigner une personne de contact distincte : □ M. Nom □ Mme	Prénom
Fonction	



1.4. Compte bancaire Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge. Vous demandez le paiement de la prime □ sur votre compte bancaire Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Dans ce cas, le traitement du dossier sera plus rapide. Si le demandeur est une personne morale, le compte bancaire devra être ouvert au nom de celle-ci. Intitulé complet du compte (voir le(s) nom(s) inscrit(s) au-dessus de vos extraits de compte) Rue Boîte Numéro Code postal Localité Pays ☐ Institution bancaire en Belgique Numéro de compte bancaire ☐ Institution bancaire à l'étranger BIC **IBAN** Bank Identifier Code International Bank Account Number ☐ sur un compte bancaire ne vous appartenant pas Uniquement pour les personnes physiques → Veuillez alors remplir l'annexe « Modalités de paiement » prévue à la fin du formulaire ☐ par chèque circulaire établi à votre nom et votre adresse Uniquement si vous n'avez pas de compte bancaire Uniquement pour les personnes physiques 2. Travaux 2.1. Localisation des travaux ☐ L'adresse du demandeur. ☐ Une autre adresse : Rue Numéro Boîte Code postal Localité 2.2. Nature du bâtiment concerné 2.2.1. Ancienneté du bâtiment concerné Date d'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial de construction du bâtiment antérieure au 1^{er} décembre 1996 □ postérieure au 30 novembre 1996 2.2.2. Type de bâtiment concerné □ Logement ☐ Maison unifamiliale □ Appartement ☐ Autre logement (maison de repos, etc) Précisez ☐ Autre type de bâtiment (bureau, commerce, etc) Précisez



3. Montant de la prime

Informations nécessaires au calcul des majorations

Vous demandez l'octroi de	
□ la prime de base	
□ la prime majorée	
pour l'utilisation d'un matériau d'isolation naturel	
□ pour les revenus	
Dans ce dernier cas uniquement, veuillez répondre aux qu	estions ci-dessous :
Êtes-vous en couple ? □ Oui	
Identifiez votre conjoint cohabitant ou la personne av	vec laquelle vous vivez maritalement :
□ M. Nom	Prénom
□Mme	
Date de naissance	
□Non	
	ment (ainsi que, le cas échéant, le montant des revenus de la personne avec laquelle vous vivez maritalement) ? l'avant-dernière année qui précède celle de la facture
Revenus du demandeur	Revenus du conjoint/cohabitant
Combien d'enfants avez-vous à charge?	
Enfants à charge du demandeur	Enfants à charge du conjoint/cohabitant
Rappel: est considéré comme enfant à charge l'enfant p familiales ou d'orphelin sont attribuées au demandeur, à vit maritalement (ou l'enfant qui, sur présentation de pre	son conjoint cohabitant ou à la personne avec laquelle il



4. Liste des documents à joindre

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au formulaire principal, les documents suivants :

Pou	r tous les demandeurs : L'original ou une copie des factures.
	Une copie de l'audit énergétique préalablement réalisé. Si l'audit a été réalisé par un auditeur PAE et selon la procédure PAE, une copie des feuilles E0, E1 et E2 de ce même audit.
	Ou pour les demandeurs qui ont obtenu un prêt dans le cadre du FRCE (Fonds de réduction du coût global de l'énergie) : Une copie de l'expertise énergétique réalisée par l'entité locale.
	☐ Un document établi par l'entité locale qui atteste de votre appartenance au groupe cible.
	Le document « Annexe technique 2 - Primes énergie 2011 - Isolation des murs » à faire remplir par l'entrepreneur. Disponible en ligne sur le site http://energie.wallonie.be ou au format papier .
Unio	quement pour les syndics d'immeuble : Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.
Unio	quement pour les demandeurs qui sollicitent le montant majoré en fonction des revenus : Un extrait du registre de la population établissant la composition de votre ménage, délivré entre la date de la facture finale et la date de la demande.
	Une copie de votre avertissement-extrait de rôle (AER) concernant l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale (ainsi que, le cas échéant, copie de l'AER de votre éventuel conjoint cohabitant ou de la personne aver laquelle vous vivez maritalement, concernant l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale). A défaut, tout document probant permettant d'identifier les revenus imposables globalement de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale.
	L'attestation en annexe relative aux allocations familiales perçues par vous (et/ou par votre conjoint cohabitant ou par la personne avec laquelle vous vivez maritalement), dûment complétée par la Caisse d'allocation familiales, par la Caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, ou par tout autre organisme compétent.
	Si vous et/ou votre conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle vous vivez maritalement êtes locataire(s) : une copie du contrat de bail.
Non	nbre TOTAL de documents joints

En cas d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessus dans les quatre mois de la date de la facture finale, envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier.



Je soussigné : Nom	Prénom
certifie que :	
_	ulaire sont exactes et déclare être parfaitement informé(e) que

- l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci ;
- les travaux concernés ne font pas l'objet d'une autre demande de prime auprès du Service public de Wallonie ou de tout autre acteur public de la Région wallonne ;
- (pour les personnes morales) le total des aides de minimis reçues au cours des trois derniers exercices fiscaux, en ce compris la présente prime, ne dépasse pas 200 000 €.
- Uniquement pour les demandeurs solicitant la prime majorée sur base de vos revenus :
 - Autorise l'Administration à se procurer tous les renseignements nécessaires auprès du SPF Finances ;
 - Moi-même et/ou mon conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle je vis maritalement suis/sommes:

☐ Pleinement propriétaire(s) du logement concerné par les travaux (propriétaire à 100%) ☐ Locataire(s) du logement concerné par les travaux				
Signature				
Date				

6. Protection de la vie privée et voies de recours

Déclaration sur l'honneur et signature

Comme le veut la loi⁴, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Région wallonne.

Rue Lucien Namèche. 54 à 5000 Namur Tél. gratuit 0800 19 199 http://mediateur.wallonie.be

⁴Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.



Attestation de la caisse d'allocations familiales

⚠

Vous devez compléter ce document si vous avez des enfants à charge et êtes dans les conditions de demander une prime majorée. Ceci peut permettre de diminuer votre revenu de référence et éventuellement augmenter le montant de la prime. Ce document est à compléter par la caisse d'allocations familiales, la caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, la province, le ministère ou l'organisme compétent, **qui doit le restituer au demandeur**.

Si cette attestation est délivrée sur un document séparé, agrafez-le sur la présente page.

1. Coordonnées d	lu demandeur						
□ M. □ Mme	Nom		F	Prénom			
conjoint/cohabitant ☐ M. ☐ Mme	: Nom		 	Prénom			
Domicile du deman Rue	deur :					Numéro	Boîte
Code postal	Localité				Pays		
2. Déclaration de	la caisse d'allo	cations familiales					
À compléter par l	a caisse d'allocatio	ons familiales					
Je soussigné : Nom			Prénom				
Fonction atteste que des allocations familiales sont payées □ au demandeur de la prime		s sont payées					
□ au conjoint/coha □ à une tierce pers	bitant du deman	deur de prime					
Précisez l'iden □ M. □ Mme				Prénom			
pour les enfants én	umérés ci-après						
Nom		Prénom		Date de na	issance		
Date Cachet	Signature						



Modalités de paiement

À compléter par le **demandeur** uniquement si la prime doit être payée sur un compte dont il n'est pas le titulaire ou le cotitulaire.

Si le nom du titulaire du compte est identique au nom du demandeur, le traitement du dossier sera plus rapide que dans le cas contraire.

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge.

Je soussigné Nom	Prénom	
demande le paiement de la prime sur le compte bancaire Intitulé complet du compte (voir le(s) nom(s) inscrit(de compte)		
Rue		Numéro Boîte
Code postal Localité	F	Pays
Numéro de compte bancaire		
□ Institution bancaire à l'étranger IBAN International Bank Account Number		BIC Bank Identifier Cod
titulaire du compte :		
☐ Personne physique ☐ M. Nom ☐ Mme	Prénom	
☐ Personne morale Attention! Une personne morale ne peut être	que cessionnaire de créances,	pas mandataire.
Numéro d'entreprise	Dénomination	
 ☐ donne mandat au titulaire du compte de percevoir le Ce titulaire de compte (personne physique uniquen ☐ cède le montant de la prime au titulaire du compte et Ce titulaire de compte (personne physique ou personne pour lui-même. Un seul choix possible 	ment), appelé mandataire, perço l'autorise à le percevoir pour l u	it la prime pour vous. ii-même
Date Signature du demandeur	Date Signature du mandataire /	cessionnaire

La signature du demandeur **pour cette annexe** doit **être légalisée** par l'Administration communale.



Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire cattentes.	administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos
Vous avez pu trouver le formulaire qui vous concernait □ Très facilement □ Facilement □ Difficilement □ Très difficilement	Exemple / commentaire
La compréhension du formulaire (style, vocabulaire, syntaxe) était Très facile Facile Difficile Très difficile	Exemple / commentaire
Vous avez trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme,) Très agréable Agréable Peu agréable Pas agréable du tout	Exemple / commentaire
Vous avez trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions,) ☐ Très logique ☐ Logique ☐ Peu logique ☐ Pas logique du tout	Exemple / commentaire
Vous avez pu obtenir les informations demandées par le formulaire Très facilement Facilement Difficilement Très difficilement	Exemple / commentaire
L'utilisation du formulaire électronique (présentation, navigation, fonctionnalités,) et de son environnement Internet (création de l'espace personnel, sauvegarde, soumission, suivi,) était Très facile Difficile Très difficile	Exemple / commentaire
Vos autres remarques	
MERCI pour votre participation !	